

INFORMATIONS POST AGO

Société CELLCOM

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat, Charguia II, Ariana, Tunisie

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2014, la Société CELLCOM publie ci-après :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS DE L'EXERCICE 2013

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers de l'exercice 2013, individuel et consolidés, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 et les résultats reportés comme suit :

Rubrique	En Dinar Tunisien
Résultat de l'exercice	1 381 596
Résultats reportés	8 032
Résultat à affecter	1 389 628
Réserve légale	69 080
Reste à distribuer	1 320 548
Dividendes à distribuer (à raison de 0,130 DT/ action)	580 000
Montant à affecter au compte report à nouveau	740 548

La date de distribution des dividendes est fixée pour le **14 juillet 2014**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les dites conventions dans leur ensemble.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES.

Les actionnaires constatent qu'il n'y a pas eu de réponse à l'appel à candidature lancé par la société pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et décide de reporter ce point de l'ordre du jour à une Assemblée Générale Ordinaire ultérieure qui sera convoquée par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : AUTORISATION D'ACHAT ET DE REVENTE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'assemblée générale ordinaire accorde son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

1. Le bilan après affectation du résultat :

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 013	2 012
<u>Actifs</u>			
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs Immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles	IV.1	150 924	127 474
Moins : amortissements		<126 810>	<114 758>
Immobilisations corporelles	IV.1	1 165 027	914 634
Moins : amortissements		<685 171>	<514 000>
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	IV.1	530 495	459 254
Moins : amortissements		<360 054>	<240 265>
Immobilisations financières	IV.2	44 290	49 600
Moins : provisions		<6 290>	<6 290>
Total des actifs immobilisés		712 411	675 649
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>712 411</u>	<u>675 649</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	IV.3	2 838 682	5 329 510
Provisions		<433 764>	<433 764>
Clients et comptes rattachés (*)	IV.4	14 954 692	8 229 833
Provisions		<1 744 070>	<1 525 668>
Autres actifs courants (*)	IV.5	3 358 926	3 610 267
Provisions		<998 713>	<998 713>

(*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

- Suite -

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 013	2 012
<u>Capitaux Propres et Passifs</u>			
Capitaux propres			
Capital social		3 531 296	2 103 750
Réserves légales		142 680	73 600
Résultats reportés		740 548	8 032
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		4 414 524	2 185 382
Résultat de l'exercice		0	0
Total des capitaux propres avant affectation	IV.7	<u>4 414 524</u>	<u>2 185 382</u>
Passifs			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		51 266	82 934
Provisions pour risques et charges		147 549	114 340
Total des passifs non courants	IV.8	<u>198 815</u>	<u>197 274</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	IV.9	7 706 948	6 974 154
Autres passifs courants (*)	IV.10	2 576 350	1 579 926
Concours bancaires et autres passifs financiers *	IV.11	8 140 373	6 614 987
Total des passifs courants		<u>18 423 671</u>	<u>15 169 067</u>
Total des passifs		<u>18 622 486</u>	<u>15 366 341</u>
Total des capitaux propres et des passifs		23 037 010	17 551 723

(*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

- Suite -

1. Le tableau d'évolution des capitaux propres :

En TND	Capital	Primes d'émission	Réserves Légales	Résultats Reportés	Modification Comptable	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2012 avant affectation	2 103 750		51 000	36 010		415 372	2 606 132
Affectation approuvée par l'AGO du 16/05/2013			22 600	392 772		-415 372	0
Dividende de 2012				-420 750			-420 750
Capitaux propres au 31/12/2012 après affectation	2 103 750		73 600	8 032			2 185 382
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 16/01/2013	150 268	1 277 278					1 427 546
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 14/05/2013	1 277 278	-1 277 278					0
Bénéfice de l'exercice 2013						1 381 596	1 381 596
Capitaux propres avant affectation au 31/12/2013	3 531 296		73 600	8 032		1 381 596	4 994 524
Affectation approuvée par l'AGO du 27/06/2014			69 080	1 312 516		-1 381 596	0
Dividende de 2013				-580 000			-580 000
Capitaux propres au 31/12/2013 après affectation	3 531 296	0	142 680	740 548	0	0	4 414 524